Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260615-AFAFAF_26615_9B-DE

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Procès verbal du 15 juin 2026 à 11h00

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à onze heures, les membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Roland LUCAS, Maire et Président de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Membres en exercice : Roland LUCAS, Anne HERVÉ, Pierrick BOTREL, Florence ONFRAY, Pierre-Manuel ONFRAY, Stéphane MACE, Florian COLOMBEL, Antoine OLLIVIER, Jacky LUCIENNE, Manon FEAT.

Etaient présents : Roland LUCAS, Pierrick BOTREL, Florence ONFRAY, Pierre-Manuel ONFRAY, Stéphane MACE, Florian COLOMBEL, Antoine OLLIVIER, Jacky LUCIENNE, Manon FEAT.

Absents excusés : Anne HERVÉ.

Date de convocation : le 5 juin 2026

Membres	Voix délibératives
En exercice	**10**
Présents	**9**
Votants	**9**

Aliénation du chemin d'exploitation Section XH n°74 « La Brousse »

Monsieur Roland LUCAS, Président fait part aux membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier que Mr et Mme Florian COLOMBEL souhaite acquérir en totalité le chemin d'exploitation cadastré XH n°74 « La Brousse ». Ce chemin ne dessert que des parcelles appartenant à Mr COLOMBEL.

Il est demandé aux membres de l'Association Foncière d'accepter (ou non) :

- d'aliéner le chemin d'exploitation section XH n°74 située à « La Brousse » d'une contenance de 350 m2 en totalité au profit de Mr et Mme Florian COLOMBEL ; Le prix de la transaction est fixé à 0,40 € le m2.

- que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acquéreur.

- que Monsieur Le Président ou Madame La Vice-présidente signe tous les documents nécessaires pour finaliser la transaction.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260615-AFAFAF_26615_9B-DE

<u>Décision</u> : Monsieur Florian COLOMBEL étant directement concerné par cette vente, il ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, et par 8 voix, les membres de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier décident :

- **d'aliéner le chemin d'exploitation section XH n°74 situé à « La Brousse » d'une contenance de 350 m2 en totalité au profit de Mr et Mme COLOMBEL Florian ; Le prix de la transaction est fixé à 0,40 € le m2.**

- **que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de l'acquéreur.**

- **que Monsieur Le Président ou Madame La Vice-présidente signe tous les documents nécessaires pour finaliser la transaction.**

Fait et délibéré à Plénée-Jugon,
Les jour, mois et an susdits
P.E.C. en Mairie : le 16/06/2026
Date d'envoi en Préfecture : 17/06/2026

Le Président,
Mr Roland LUCAS,
Maire.



Annule et remplace la précédente